

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 37907 B1** (51) Cl. internationale : **B42D 13/00**

(43) Date de publication :
28.02.2017

(21) N° Dépôt :
37907

(22) Date de Dépôt :
05.10.2014

(71) Demandeur(s) :
BRAHIM CHAOUI, 18-20 RUE LOUKOUSS HAY ELHANA CASABLANCA (MA)

(72) Inventeur(s) :
BRAHIM CHAOUI

(54) Titre : **PAPIER POSTAL UTILISE COMME REGISTRELEGAL PREIMPRIME PAR L'UTILISATEUR**

(57) Abrégé : Le PAPIER POSTAL décrit dans l'invention du même nom, est imprimé par le contenu d'un registre légal et il est éventuellement relié pour être utilisé comme registre légal. Lors de l'impression, il est possible de prévoir une numérotation des pages. Dans une deuxième variante de la présente invention dite « LE REGISTRE LEGAL POUR DOCUMENTS EN PAPIER POSTAL », une feuille de papier ou de toute autres matières pouvant être écrit dessus, destinée à être cotée et paraphé par l'autorité de tutelle, de préférence en PAPIER POSTAL, volante ou collée sur un registre, une boîte d'archive ou sur la couverture d'un classeur, est destinée à être remplie par les numéros de série des documents fait en PAPIER POSTAL devant être transcrits sur le registre légal et cela manuellement, par un cachet de tampon humide, par impression, ou par des étiquettes à coller

PAPIER POSTAL UTILISE COMME REGISTRE LEGAL PREIMPRIME PAR L'UTILISATEUR**ABREGE**

Le PAPIER POSTAL décrit dans l'invention du même nom, est imprimé par le contenu d'un registre légal et il est éventuellement relié pour être utilisé comme registre légal. Lors de l'impression, il est possible de prévoir une numérotation des pages.

Dans une deuxième variante de la présente invention dite « LE REGISTRE LEGAL POUR DOCUMENTS EN PAPIER POSTAL », une feuille de papier ou de toute autres matières pouvant être écrit dessus, destinée à être cotée et paraphé par l'autorité de tutelle, de préférence en PAPIER POSTAL, volante ou collée sur un registre, une boîte d'archive ou sur la couverture d'un classeur, est destinée à être remplie par les numéros de série des documents fait en PAPIER POSTAL devant être transcrits sur le registre légal et cela manuellement, par un cachet de tampon humide, par impression, ou par des étiquettes à coller.

PAPIER POSTAL UTILISE COMME REGISTRE LEGAL PREIMPRIME PAR L'UTILISATEUR

5 La présente invention vise un deuxième usage de l'invention dite « PAPIER POSTAL » pour servir à réaliser un registre légal auto-élaboré par l'utilisateur avec le contenu souhaité.

10 Cette forme de registre est destinée principalement à servir comme registre légal lorsque le registre en question est inexistant sur le marché ou que le contenu retrouvé sur le marché n'est pas vraiment adapté au besoin exprimé par l'utilisateur.

15 Il est noté que cette nouvelle forme de registre offre une meilleure sécurité que les registres classiques, vérifiable à l'œil nu sans recourir à aucune forme d'expertise, avec possibilité de remplir le contenu à l'aide d'une imprimante (accessoire de l'invention précitée « IMPRIMANTE DU PAPIER POSTAL »).

20

25

30

35

40

45

|

DESCRIPTIF SOMMAIRE

Le PAPIER POSTAL décrit dans l'invention du même nom, est imprimé par le contenu d'un registre légal et il est éventuellement relié pour être utilisé comme registre légal. Lors de l'impression, il est possible de prévoir une numérotation des pages.

Dans une deuxième variante de la présente invention dite « LE REGISTRE LEGAL POUR DOCUMENTS EN PAPIER POSTAL », une feuille de papier ou de toute autres matières pouvant être écrit dessus, destinée à être cotée et paraphé par l'autorité de tutelle, de préférence en PAPIER POSTAL, volante ou collée sur un registre, une boîte d'archive ou sur la couverture d'un classeur, est destinée à être remplie par les numéros de série des documents fait en PAPIER POSTAL devant être transcrits sur le registre légal et cela manuellement, par un cachet de tampon humide, par impression, ou par des étiquettes à coller.

20

25

30

35

40

45

/

LES FABRICANTS POTENTIELS DE L'INVENTION

La présente invention sera notamment mise en œuvre par les utilisateurs du PAPIER POSTAL est ses accessoires.

5

CONTEXTE ET ETAT DE LA TECHNIQUE

10 Les registres légaux sont élaborés en général par les imprimeries. Les modèles présents sur le marché sont standards et n'offrent aucune possibilité à la personnalisation sauf si on s'adresse directement à un imprimeur pour des quantités importantes. Certains registres légaux, dont le nombre d'acheteur potentiel est réduit, sont inexistantes ou présents chez un nombre très limité de revendeur.

15 Le paraphe est généralement apposé sur la première page. Un imprimeur frauduleux en connivence avec l'utilisateur, en utilisant le même papier, les mêmes machines, est en mesure de remplacer un ensemble de feuille par d'autre. Lors de la cotation du registre, les autorités apposent en général un ensemble de cachets de tampon humide sur plusieurs pages au hasard. Le remplacement des feuilles par d'autre feuilles même si certaines pages ne comportent pas
20 le cachet du tampon humide passe inaperçu dans la mesure où les autorités ne conservent pas le numéro des pages où ils ont apposé les cachets de tampon humide. Pour certains registres comme les registres d'état civil ou les registres des légalisations toutes les feuilles sont cachetées et revérifiées par la suite. Ce travail très fastidieux prend un temps très important.

25 Les registres, les passeports, les livrets sont généralement élaborés grâce à la technique du dos carré collé cousu. La technique du dos carré collé largement utilisé pour les livres bas de gamme et dont le coût est faible n'est généralement pas utilisé pour les registres et les livrets dans la mesure où le risque de décollement d'une feuille enlevant toutes forces probantes au registre reste omniprésent.

30

La tenue des registres légaux est assurée manuellement ou par collage de feuilles.

35 Les registres tenus manuellement sont généralement ceux qui sont remplis ligne par ligne et de façon chronologique telles que les registres de police tenus par les hôtels. Les informations saisies en manuel sont généralement ressaisies sur un système informatique ce qui engendre un double travail.

40 Dans certains cas, les informations sont issues du système d'information tel que les états de synthèse qui doivent être portés sur le livre d'inventaire. Dans ce dernier cas, les informations sont soit recopiées manuellement sur le registre ou soit imprimées sur des feuilles dont les marges sont généralement réduites par découpe à l'aide de règle, ciseaux ou cutter et qui sont par la suite collées sur le registre accompagnées de l'apposition d'un cachet de tampon humide couvrant à la fois en partie le bord de la feuille du registre et en partie la feuille collée. Cette dernière technique, improvisée en pratique, n'est pas garante du non remplacement du
45 document dans la mesure où les colles utilisées permettent un décollement en général facile et le cachet de tampon humide c'est celui de l'entité qui a collé la feuille. Les registres augmentent de hauteur au fur et à mesure des collages et restent entre ouvert sans un appui extérieur. Il est à noter que le collage des documents imprimés sur un registre est une solution largement utilisée en pratique mais qui ne découle pas de la loi. A notre connaissance il n'y a pas de

un registre assorti d'un cachet de tampon humide interne de l'entité mis entre la page du registre et la feuille collée entraîne un risque juridique latent de rejet de la tenue du registre.

Les registres légaux classiques sont inaptes à intégrer certains documents tel que les documents imprimés en recto et en verso, composés de plusieurs feuilles et comportant éventuellement un dispositif pour garantir l'intégrité du document tel que les procès verbaux à porter sur le registre des assemblées générales.

10

DESCRIPTIF DE L'INVENTION

Le PAPIER POSTAL décrit dans l'invention du même nom, est imprimé par le contenu d'un registre légal et il est éventuellement relié pour être utilisé comme registre légal. Lors de l'impression, il est possible de prévoir une numérotation des pages.

15

Au niveau de cette conception, l'utilisateur a le libre choix du contenu des tableaux généralement mis sur les registres légaux, la mise à disposition et le nombre de page du registre. Après l'opération de cotation de paraphe par l'organisme de tutelle, l'utilisateur peut s'il le souhaite imprimer le contenu au lieu de le remplir manuellement.

20

Dans une deuxième variante de la présente invention dite « LE REGISTRE LEGAL POUR DOCUMENTS EN PAPIER POSTAL », une feuille de papier ou de toute autres matières pouvant être écrit dessus, destinée à être cotée et paraphé par l'autorité de tutelle, de préférence en PAPIER POSTAL, volante ou collée sur un registre, une boîte d'archive ou sur la couverture d'un classeur, est destinée à être remplie par les numéros de série des documents fait en PAPIER POSTAL devant être transcrits sur le registre légal et cela manuellement, par un cachet de tampon humide, par impression, ou par des étiquettes à coller.

25

30

Cette dernière variante ne peut intégrer que des documents faits en PAPIER POSTAL. Cette dernière variante est plus fonctionnelle que les registres légaux existants. Elle comprend en outre le moins de risque de falsification malgré son côté rudimentaire. Toutefois son utilisation est réduite à des registres légaux spéciaux tels que les registres des assemblées d'une société, le registre d'inventaire servant à contenir les états financiers d'une société... De ce fait cette forme n'est pas adaptable pour d'autre formes de registres, tel que le registre des légalisations...

35

40

Il est recommandé à ce titre que l'autorité qui vérifie ce registre, comme la police pour le registre de police tenu par les hôtels, appose un cachet de tampon humide comprenant une date à la fin de chaque journée à côté de la dernière ligne rempli. Afin de mieux de sécuriser et verrouiller ce processus, il est recommandé d'utiliser l'organe de contrôle le dispositif décrit dans l'invention dite « DATEUR POSTAL », lors de l'apposition du paraphe ou lors des vérifications.

45

Il est a noté que cette forme peut être combiné avec le dispositif décrit au niveau de l'invention dite le « CLASSEUR LEGAL ».

L'OBJET DETAILLE DE L'INVENTION**VARIANTE 1 : LE REGISTRE LEGAL AUTO-ELABORE PAR L'UTILISATEUR**

- 5 1. Le dispositif est d'une utilisation simple, claire, intuitive et rapide même pour une personne profane ;
2. Le dispositif présente l'avantage d'être un registre légal hautement protégé contre la falsification contrairement aux registres légaux.
- 10 3. La validité du dispositif est vérifiable à l'œil nu et il y a pas lieu à une expertise même en cas de litige en justice ;
4. Le contenu est adaptable par l'utilisateur à l'infinie ;
- 15 5. Il est fortement conseillé lorsque la forme de registre légal souhaité par l'utilisateur est inexistante sur le marché ;
6. Le remplissage du registre peut être fait par impression ;
- 20 7. Il permet à l'utilisateur de bénéficier des avantages offerts par le PAPIER POSTAL ;
8. Il peut être facilement scanné sans détérioration, si on utilise l'accessoire de l'invention dite « PAPIER POSTAL » intitulé « SCANNER DU PAPIER POSTAL ».

25 **VARIANTE 2 : LE REGISTRE LEGAL POUR DOCUMENTS EN PAPIER POSTAL**

1. Le dispositif est d'une utilisation simple, claire, intuitive et rapide même pour une personne profane ;
- 30 2. Le système présente l'avantage d'être le registre légal le plus ergonomique et le plus esthétique. Cette variante, pour certain type de registres, fait en même temps office de sommaire. Le contenu du registre constitué de feuilles en papier volantes peut porter sur des milliers de pages sans entraîner aucun inconvénient ;
- 35 3. Le système permet d'intégrer des documents, même ceux qui sont en recto-verso contrairement aux registres légaux classiques ;
4. Le dispositif est un procédé réalisant les objectifs assignés à un registre légal avec un coût de revient insignifiant par rapport à tous les autres techniques existantes sur le marché ;
- 40 5. Si ce dispositif est fait en PAPIER POSTAL, l'inscription des numéros de série du PAPIER POSTAL utilisés, permet à l'organisme paraphant le registre, d'avoir une preuve supplémentaire de l'authenticité du registre si ce numéro est répertorié lors du paraphe chez l'organisme parapheur du registre.
- 45

REVENdicATIONS

1. Feuille préparée à l'avance, dite « PAPIER POSTAL », destinée après son impression totale ou partielle à former un registre inviolable, en termes d'exhaustivité des feuilles et en terme de remplacement intégral, caractérisée en ce qu'elle est premièrement faite en papier ou en
5 quelconque matière servant à imprimer ou écrire dessus et contenant éventuellement des moyens de sécurité la rendant très difficile à contrefaire, deuxièmement pré-pliée en zigzag avant son impression ou son utilisation, tel qu'entre chaque deux plis, il soit formé le même format de page (de préférence standard tel que A4) qu'entre les deux plis suivants et
10 disposée en rouleau ou de préférence sous forme de rame, troisièmement destinée à être coupée, avant ou après l'opération d'impression des tableaux du registre, par l'utilisateur à la longueur nécessaire pour contenir le nombre théorique de feuilles du registre que l'utilisateur souhaite élaboré, quatrièmement pré-perforée à titre préférentiel par deux perforations rectangulaires, tel qu'elle peut être reliée par ces perforations en position
15 repliée (pliée en zigzag sur l'ensemble des pré-plis) d'un des bords de la rame obtenue ou se trouvent les pré-plis, cinquièmement, équipée de balises permettant à l'imprimante de reconnaître le début de chaque format de page, qui peuvent être formées par les pré-perforations précédentes, sixièmement, en vue de limiter le risque de déchirure accidentelle, éventuellement renforcée par des fils ou des filaments fins, horizontaux et/ou
20 verticaux, faits en quelconque matière adaptée à ce besoin, septièmement contenant, à titre préférentiel, au niveau de chaque format de page une référence selon une série continue non redondante et un code PIN, qui sont mis en place par un organisme certificateur qui les impriment ou les perforent, à titre préférentiel au niveau du verso de chaque format de page, huitièmement pouvant être attachée ou reliée, en position repliée, à travers les perforations existantes en utilisant des fastners par exemple ou en créer de
25 nouvelles perforations par l'utilisateur destinés à recevoir une reliure standard à anneaux, neuvièmement éventuellement, perforée ou imprimées, par l'organisme certificateur, pour inscrire un numéro unique sur chaque rame, du numéro et/ou le nom de l'utilisateur ayant commandé cette feuille et dixièmement éventuellement côté lors de l'impression par l'indication du numéro de page et le nombre total de page ou de feuille ou ultérieurement à
30 l'impression par l'organisme parapheur ou l'utilisateur.
2. Feuille destinée à servir comme registre légal auto-imprimé par l'utilisateur, caractérisée en ce qu'elle est premièrement faite de quelque matière que ce soit qui est utilisée pour écrire dessus ou être imprimée dessus, à titre d'exemple feuille en papier, deuxièmement destinée
35 à être imprimés par le contenu d'un registre légal et troisièmement destinée, à titre préférentiel, à être cotée et paraphé par l'autorité de tutelle, quatrièmement volante ou collée sur un registre, une boîte d'archive ou sur la couverture d'un classeur ou tout autre support cinquièmement destinée à être remplie par les numéros de série des documents fait en « papier postal » devant être transcrits sur le registre légal et cela manuellement, par
40 un cachet de tampon humide, par impression, ou par des étiquettes à coller.

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية و التجارية

**RAPPORT DE RECHERCHE DEFINITIF AVEC OPINION
SUR LA BREVETABILITE**

*Établi conformément à l'article 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et
complétée par la loi 23-13*

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 37907	Date de dépôt : 05/10/2014
Déposant : BRAHIM CHAOUI	
Intitulé de l'invention : PAPIER POSTAL UTILISE COMME REGISTRELEGAL PREIMPRIME PAR L'UTILISATEUR	
Classement de l'objet de la demande : CIB : B42D13/00	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport <input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité	
Partie 2 : Opinion sur la brevetabilité	
<input type="checkbox"/> Cadre 3 : Observations à propos de revendications modifiées qui s'étendent au-delà du contenu de la demande telle qu'initialement déposée <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 4 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle <input type="checkbox"/> Cadre 5 : Défaut d'unité d'invention	
Examineur: BAMI MOHAMMED	Date d'établissement du rapport : 22/12/2016
Téléphone: (+212) 5 22 58 64 14	

Partie 1 : Considérations générales**Cadre 1 : base du présent rapport**

Les pièces suivantes servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Demande telle qu'initialement déposée
- Demande modifiée suite à la notification du rapport de recherche préliminaire :
- Revendications
1-2
- Observations à l'appui des revendications maintenues
- Observations des tiers suite à la publication de la demande
- Réponses du déposant aux observations des tiers
- Nouveaux documents constituant des antériorités :
- Suite à la recherche complémentaire (Couvrent les documents de l'état de la technique qui n'étaient pas disponibles à la date de la recherche préliminaire)
 - Suite à la recherche additionnelle (couvrant les éléments n'ayant pas fait l'objet de la recherche préliminaire)

Partie 2 : Opinion sur la brevetabilité**Cadre 4 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle**

Nouveauté (N)	Revendications 1-2 Revendications aucune	Oui Non
Activité inventive (AI)	Revendications 1-2 Revendications aucune	Oui Non
Possibilité d'application Industrielle (PAI)	Revendications 1-2 Revendications aucune	Oui Non

D1 : EP0919400A1

1. Nouveauté (N) :

Aucun document ne divulgue l'objet des revendications 1-2 qui est donc nouveau au sens de l'article 26 de la loi 17/97 telle que modifiée et complétée par la loi 23/13.

2. Activité inventive (AI) :

Le document D1 est considéré comme l'état de la technique le plus proche de la revendication 1 et divulgue :

Des feuilles volantes disposées en zigzag, pré perforées et pré pliées avant leur utilisation ou impression.

L'objet de la revendication 1 diffère de D1 en ce qu'il s'agit d'une seule feuille prépliée avant utilisation, tel qu'entre chaque deux plis, il soit formé le même format de page qu'entre les deux plis suivants et disposée en rouleau ou rame,, pré-perforée par deux perforations rectangulaires, telle qu'elle peut être reliée par ces perforations en position repliée (pliée en zigzag sur l'ensemble des pré-plis).

Cette conception rend la falsification d'un registre légal formé par ladite feuille, impossible et renforce donc la sécurité d'un registre légal.

Aucun document de l'état de la technique ne contient un enseignement sur l'utilisation de la feuille visée dans la revendication 1 pour le renforcement de la sécurité des documents.

L'objet des revendications 1-2 implique donc une activité inventive au sens de l'article 28 de la loi 17/97 telle que modifiée et complétée par la loi 23/13.

3. Possibilité d'application industrielle (PAI) :

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.